

dence, sa douceur, sa pudeur, sa chasteté. Celui, au contraire, qui est rempli de vin, affiche l'imprudence, la fureur, l'effronterie, la dissolution. Tous ces vices me paraissent renfermés dans un seul, la luxure. Si quelques-uns m'avaient bien compris, ils ne m'auraient jamais accusé de témérité ou d'hérésie, lorsque dans mon traité sur la manière de conserver la virginité, j'ai conseillé aux jeunes personnes de ne point faire usage de vin, de ne point jeter de l'huile sur le feu, et de ne point accroître la chaleur naturelle de la chair par ce qui peut exciter la volupté. On peut aussi entendre ce vin d'où naît la luxure, de celui dont Moïse a dit : « Leur vin est l'écume des dragons et le venin mortel des aspics, » *Deut. xxxii, 33*, parce que tous ceux qui sont enivrés des pensées de ce siècle, boivent de ce vin, perdent la raison, le vomissent, tombent la tête la première dans le précipice; et, selon le récit fabuleux des Lupithes et des Centaures, sont entraînés dans une ruine commune. A ce vin, est opposé le vin que Notre-Seigneur a promis de boire avec nous dans son royaume *Marc. xiv*. Nous avons fréquemment fait la remarque que le nom d'esprit sans addition, est employé en bonne part, et nous croyons devoir la renouveler ici.

« Vous entretenant entre vous de psaumes, d'hymnes et de cantiques spirituels, chantant et psalmodiant du fond de vos cœurs à la gloire du

suetudinem, verecundiam, castitatem. Qui vino, habet insipientiam, furorem, procacitatem, libidinem. Hoc quippe æstimo uno verbo significare luxuriam. Quod si quidam intelligerent, numquam me temeritatis et hæreseos arguissent, quod in virginitate servanda dixerim vinum adolescentulis declinandum, et non mittendum super flammam oleum, nec naturalem carnis ardorem fomentis voluptatis augendum. Potest autem vinum, in quo est luxuria, et illud accipi, de quo in cantico Moysi dicitur : « Furor draconum vinum eorum, et furor aspidum insanabilis » *Deut. xxxii, 33*; quod omnes qui sæculi istius cogitatione sunt ebrii, bibunt et insanunt, et vomunt, et præcipites corruunt. Et juxta Lapitharum, Centaurorumque fabulam, in mutuum feruntur exitium. Huic vino illud vinum contrarium est quod Dominus se nobiscum in regno suo habiturum esse promittit *Marc. xiv*. Frequenter annotavimus, nomen spiritus absque additamento, in bonam positum partem; quod quidem etiam nunc observandum videtur.

« Loquentes vobismetipsi in psalmis, et hymnis, et canticis spiritualibus, cantantes et psallentes in cordibus

Seigneur. » Celui qui a su s'abstenir de l'ivresse du vin d'où naît la luxure, et qui pour cela même a été rempli de l'Esprit-Saint, peut tout prendre dans un sens spirituel, les psaumes, les hymnes et les cantiques. Or, en quoi diffèrent entre eux le psaume, l'hymne et le cantique? C'est ce que nous apprenons parfaitement dans le Psautier. Disons maintenant en peu de mots que les hymnes ont pour objet de proclamer la force et la majesté de Dieu, de louer et d'admirer toujours ses bienfaits ou ses actes. C'est aussi ce que contiennent les psaumes qui sont précédés ou suivis de l'*alleluia*. Les psaumes ont pour sujet propre une vérité morale, et c'est ainsi que nous connaissons, par l'organe du corps, ce que nous devons faire ou éviter. Celui, au contraire, qui discute sur des matières supérieures, et qui disserte en homme subtil sur le concert du monde, sur l'ordre et l'harmonie qui régissent dans toute la création, celui-là chante un cantique spirituel. Ou bien, (pour rendre plus clair aux esprits simples ce que nous disons,) le psaume se rapporte au corps, le cantique à l'âme. Nous devons donc chanter, psalmodier et louer Dieu bien plus de l'esprit que de la voix. C'est la recommandation que fait l'Apôtre : « Chantant et psalmodiant du fond de vos cœurs à la gloire du Seigneur. » Que les jeunes gens recueillent cet avertissement; qu'il soit aussi entendu de ceux à qui incombe le devoir

vestris Domino. » Qui se abstinerit ab ebrietate vini, in quo est luxuria, et pro hoc spiritu fuerit impletus, iste omnia potest accipere spiritualiter, psalmos, hymnos, et cantica. Quid autem intersit inter psalmum et hymnum et canticum, in Psalterio plenissime discimus. Nunc autem breviter hymnos esse dicendum, qui fortitudinem et majestatem prædicant Dei, et ejusdem semper, vel beneficia, vel facta mirantur. Quod omnes psalmi continent, quibus ALLELUIA, vel præpositum, vel subjectum est; psalmi autem proprie ad ethicum locum pertinent, ut per organum corporis, quid faciendum, et quid vitandum sit, noverimus. Qui vero de superioribus disputat, et concentum mundi omniumque creaturarum ordinem atque concordiam subtilis disputator edisserit, iste spirituale canticum canit. Vel certe (ut propter simpliciores manifestius quod volumus, eloquamur) psalmus ad corpus; canticum refertur ad mentem. Et canere igitur et psallere, et laudare Dominum magis animo quam voce debemus. Hoc est quippe quod dicitur : « Cantantes et psallentes in cordibus vestris Domino. » Audiant hæc

de psalmodier dans l'Église. C'est non point de la voix, mais du cœur, qu'il faut chanter en l'honneur de Dieu. Il ne s'agit point d'enduire le gosier et la gorge avec des préparations onctueuses, pour faire entendre dans l'Église des modulations et des chants de théâtre, mais de chanter dans la crainte, dans les œuvres, dans la science des Écritures. Qu'un homme, comme on dit, soit *cacophone*, ait une voix discordante, s'il est un homme de bonnes œuvres, son chant est doux à l'oreille de Dieu. Que le serviteur de Jésus-Christ chante de telle manière que les paroles qu'il chante soient agréables à Dieu plutôt que la voix qui les exprime; c'est ainsi que l'esprit mauvais qui était dans Saül sera également chassé de ceux que cet esprit possède, et qu'il n'entrera point dans ceux qui ont fait de la maison de Dieu un théâtre populaire.

« Rendant grâces toujours et pour toutes choses, au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ à Dieu et Père. » L'Apôtre fait une recommandation semblable dans la première épître aux Thessaloniens : « Soyez toujours dans la joie, priez sans cesse, rendez grâces en toutes choses. » *I Thess. v, 16, 17*. Ce précepte est observé par celui-là seul qui sait que le gouvernement de la Providence divine s'étend jusqu'à

adolescentuli; audiant hi quibus psallendi in ecclesia officium est, Deo non voce, sed corde cantandum; nec in tragædorum modum guttur et fauces dulci medicamine colliniendas, ut in ecclesia theatrales moduli audiantur et cantica, sed in timore, in opere, in scientia Scripturarum. Quamvis sit aliquis ut solent illi appellare *xxxôçovovç*, si bona opera habuerit, dulcis apud Deum cantor est. Sic cantet servus Christi, ut non vox canentis, sed verba placeant quæ leguntur; ut spiritus malus qui erat in Saule *I Reg. xvi*, ejiciatur ab his qui similiter ab eo possidentur, et non introducatur in eos qui de Dei domo (1) scenam fecere populorum.

« Gratias agentes semper pro omnibus, in nomine Domini nostri Jesu Christi Deo et Patri. » Huic quid simile et in Epistola ad Thessalonicenses prima scriptum est : « Semper gaudete, sine intermissione orate, in omnibus gratias agite » *I Thess. v, 16, 17*. Quod præceptum ille solus custodire potest, qui providentia Dei novit etiam quinque passeris, qui venduntur di-

ving passereaux qui se vendent au marché, et dont pas un seul ne tombe dans le piège sans la volonté de Dieu *Luc. xii*. Saint Paul dit : « Rendant grâces toujours et pour toutes choses, » c'est-à-dire qu'il recommande deux choses, que nous rendions grâces à Dieu en tout temps, et pour toutes les choses qui nous arrivent, non seulement pour les événements que nous regardons comme favorables, mais pour ceux qui sont pour nous un sujet de peine, qui arrivent contre notre volonté, et que notre âme pleine de joie laisse échapper ce cri à la louange de Dieu : « Je suis sorti nu du sein de ma mère et j'y rentrerai nu, comme il a plu au Seigneur, il a été fait : que le nom du Seigneur soit béni, » *Job. i, 21*. Nous trouvons chez les hommes prudents la pratique de cette action de grâces, tant générale que particulière; elle est générale lorsque nous rendons grâces à Dieu de ce que le soleil se lève pour nous, de ce que le jour s'écoule, de ce que la nuit fait place au repos, de ce que les ténèbres sont tempérées par la clarté de la lune, de ce que les évolutions du temps sont mesurées par le lever et le coucher des étoiles; de l'utilité des pluies et de la fécondité de la terre, de ce que tant d'animaux divers nous ont été donnés, soit pour nous porter, soit pour travailler, soit pour la nourri-

pondio, gubernari; quorum unus non cadit in laqueum sine Patris voluntate *Luc. xii*. Quod autem ait : « Gratias agentes, et semper, et pro omnibus, » dupliciter intueendum, ut et in omni tempore, et pro omnibus quæ nobis accidunt, Deo gratias referamus; ut non tantum pro his quæ bona putamus, sed etiam quæ nos coarctant, et contra nostram veniunt voluntatem, in Dei præconium mens læta prorumpat, et dicamus : « Nudus exivi de utero matris meæ, nudus et redeam; sicut placuit Domino, ita factum est; sit nomen Domini benedictum » *Job. i, 21*. Hæc actio gratiarum apud prudentes viros, et generaliter et specialiter observatur. Generaliter ut gratias agamus Deo, quod nobis sol oritur, dies currit, nox mutatur in requiem, splendore lunæ tenebræ temperantur, et ortu occasuque stellarum tempora mutantur, et redeunt; quod nobis serviunt pluvie, terra parturit, elementa famulantur; quod tantæ animalium varietates, vel ad vehendum, vel ad operandum, vel ad vescendum, vel ad tegmen, vel ad exemplum, vel ad miraculum date

(1) Vetus hæc demnataque licet a Patribus consuetudo viget hodie in ecclesiis nostris, ubi audiuntur theatrales moduli et dulcia cantica, quæ de domo Dei scenam faciunt populorum convenientium ad mulcendas aures vocibus et modulis tragædorum, quos vulgo « Opéra » vocant. *Ed. Mig.*

ture et le vêtement, soit pour l'exemple et comme un prodige, et enfin de ce que Dieu nous a donné la vie, de ce qu'il nous la conserve, de ce que nous sommes comme les administrateurs de ce très puissant père de famille, dans sa propre maison et que tout ce qui existe dans le monde a été, nous le savons, créé pour nous. Elle est particulière, quand nous remercions Dieu des bienfaits qu'il nous accorde. Mais c'est ce que font également le gentil, le juif, le publicain et le païen. La vertu propre des chrétiens, c'est de rendre grâces à Dieu, même dans les choses que l'on regarde comme contraires. Si, par exemple, notre maison s'écroule, si une épouse bien-aimée, si des enfants nous sont enlevés par la captivité, par le poison ou par un naufrage, si notre santé se trouve atteinte et brisée par d'innombrables maladies, ou par la goutte débiliteuse, toujours en perspective aux malheureux. Ceux qui pensent être parvenus à un certain degré de sainteté, ont coutume de rendre grâces à Dieu de ce qu'il les a délivrés ou de grands dangers ou de grandes misères. Mais d'après l'Apôtre, la vertu consommée est de rendre grâces à Dieu au milieu même des dangers et des misères, et de tenir toujours ce langage : Béni soit Dieu, je sais que je souffre beaucoup moins que je ne mérite, ces épreuves sont bien faibles en comparaison de mes péchés, je suis digne de bien plus grands châtements.

sunt ; et ad extremum, quod nati sumus, quod subsistimus, quod in mundo quasi in quadam domo potentissimi patrisfamilias procuracionem gerimus, et totum quidquid in mundo est, nostri causa intelligimus procreatum. Specialiter vero, quando in Dei beneficiis que nobis accedunt, gratulamur. Sed hoc et gentilis facit, et Judæus, et publicanus, et ethnicus. Christianorum propria virtus est, etiam in his que adversa putantur, referre gratias Creatori. Si domus corruerit, si amantissima uxor et filii vel captivitate, vel veneno, vel naufragio intercepti sint, si divitias proscritione perdidimus, si sanitatem innumerabiles morbi, et semper exspectanda miseris podagræ debilitas fregerit. Qui sibi sanctiores videntur, solent Deo referre gratias quod de periculis, vel de miseris liberati sunt. Sed juxta Apostolum hæc virtus est maxima, ut in ipsis periculis atque miseris, Deo gratias referantur, et semper dicamus : Benedictus Deus, minora me scio sustinere uam mereor ; hæc ad mea peccata parva sunt ; nihil mihi dignum redditur. Hic animus Christiani est, hic crucem suam tollens, sequitur Salvatorem, quem nec

Voilà l'esprit du chrétien, il prend sa croix et marche à la suite du Sauveur, sans que les privations et les pertes lui fassent perdre courage. Il est celui dont Horace a dit : Si l'univers brisé vient à tomber sur lui, il restera inébranlable et sans crainte au milieu de ses ruines. Or, celui qui, comme nous l'avons dit, rend grâces à Dieu et au Père, doit le faire au nom du médiateur de Dieu et des hommes, Jésus-Christ, car ce n'est que par lui que nous pouvons approcher du Père.

« Vous soumettant les uns aux autres dans la crainte de Jésus-Christ. » Que les évêques écoutent ces paroles, que les prêtres, que tout l'ordre des docteurs entendent cette vérité, qu'ils doivent se soumettre à leurs inférieurs et imiter l'Apôtre qui disait : « Lorsque j'étais libre à l'égard de tous, je me suis fait l'esclave de tous pour en gagner un plus grand nombre, » I Cor. ix, 19; et dans un autre endroit : « Soyez par la charité les serviteurs les uns des autres, » Gal. v, 13. C'est dans ce même esprit de charité qu'il s'est lui-même rendu le serviteur de toutes les Églises des Gentils. Le Sauveur aussi a pris la forme de serviteur, pour se mettre au service de ses disciples et il leur a lavé les pieds, Jean xiii. Il y a cette différence entre les princes des nations et ceux des chrétiens, que les premiers dominant sur leurs sujets, tandis que nous, au contraire, nous sommes leurs serviteurs, et

orbitas, nec damna debilitant. Quem, ut Flaccus in lyrico carmine ait :

Si fractus illahatur orbis,
Impavidum ferient ruinae.

Qui autem, sicut diximus, gratias agit Deo et Patri, in mediatore Dei et hominum referat eas Christo Jesu ; quia nisi per illum accedere non valemus ad Patrem. « Subjecti invicem in timore Christi. » Audiant hæc episcopi, audiant presbyteri, audiat omnis ordo doctorum ; subjectis suis se esse subjectos, et imitentur dicentem Apostolum : « Cum enim essem liber ex omnibus, omnibus meipsum servum feci, ut omnes lucrificerem » I Cor. ix 19. Et in alio loco : « Per charitatem servile invicem » Galat. v, 13. Unde et ipse eadem charitate omnibus gentium servivit Ecclesiis. Salvator quoque formam servi accepit, ut serviret discipulis suis, et pedes eorum lavit Joan. xiii. Hoc interest inter Gentium principes et Christianorum, quod illi dominantur subditis, nos servimus, et in eo majores sumus, si minimi omnium fuerimus. Sed et hoc

nous sommes d'autant plus grands que nous nous faisons les plus petits de tous. L'Apôtre ajoute : « dans la crainte de Jésus-Christ, » c'est-à-dire que nous devons nous soumettre, non en vue de la gloire des hommes, mais dans la crainte de Jésus-Christ, parce que nous craignons de l'offenser. Un autre interprète ces paroles : « Soumis les uns aux autres dans la crainte de Jésus-Christ » comme une proposition générale qui se divise et se subdivise dans ce qui suit : « Que les femmes soient soumises à leurs maris, » et : « Enfants, obéissez à vos parents ; » et encore : « Serviteurs, obéissez à vos maîtres selon la chair avec crainte et tremblement, » c'est-à-dire que ce n'est pas seulement l'épouse qui doit obéir à son mari, les enfants à leurs parents, les serviteurs à leurs maîtres, mais aussi les maris à leurs femmes, selon le commandement qui leur en est fait ; et les pères aux enfants, en ne les provoquant pas à la colère ; et les maîtres à leurs serviteurs, en leur épargnant les menaces et en leur donnant ce qui leur est nécessaire ; qu'ils soient soumis les uns aux autres, et cela dans la crainte de Jésus-Christ et que de même qu'il s'est soumis à ses serviteurs, ainsi que ceux qui paraissent plus élevés, soient soumis à leurs inférieurs en leur rendant les offices qui sont prescrits. Nous pouvons aussi entendre ici la crainte dans le sens d'εὐλαβεία, c'est-à-dire de respect, sentiment qui est plus rapproché de la charité. Car il ne

quod ait : « In timore Christi, » sic accipiendum, ut ipsa subjectio non propter hominum gloriam, sed propter timorem Christi fiat, dum illum timemus offendere. Alius vero sic interpretabitur : « subjecti invicem in timore Christi ; » ut hanc sententiam generalem in consequentibus dividi dicat atque partiri : « Mulieres viris suis subditæ sint ; » et : « Filii, obedite parentibus ; » et : « Servi, obedite dominis carnalibus cum timore et tremore ; » ut non solum uxor viro, et filii parentibus, et servi dominis ; sed etiam viri mulieribus, juxta officium quod præceptum est ; et patres filiis, ne illos ad iracundiam provocent ; et domini servis, ut remittant minas, et præbeant his que habent necessaria, invicem sint subjecti ; et hoc ex Christi timore faciant ; ut quomodo servis suis fuit ille subjectus ; sic et hi qui majores videntur, subjiciantur minoribus suis reddendo officia que jubentur. Possumus hic timorem et pro εὐλαβεία, id est, « reverentia » accipere, que magis vicina est charitati.

convient pas que les Éphésiens agissent par un motif de crainte et non sous l'inspiration de la charité de Jésus-Christ.

« Que les femmes soient soumises à leurs maris comme au Seigneur, parce que l'homme est le chef de la femme, comme le Christ est le chef de l'Église. » Ces mots : « soient soumises, » qui ont été ajoutés dans les manuscrits latins, ne se trouvent pas dans le texte grec. En effet, cette proposition se rapporte à la précédente que l'on sous-entend : « Soyez soumis les uns aux autres dans la crainte de Jésus-Christ, » et de cette proposition générale résulte comme conséquence, la soumission des femmes à leurs maris, comme au Seigneur. Mais ce sens est plus clair dans le grec que dans le latin. De même donc que l'Église est soumise à Jésus-Christ, ainsi que la femme soit soumise à son mari. Car l'autorité et la soumission qui conviennent à Jésus-Christ et à son Église sont des obligations imposées au mari et à la femme. Mais considérons que l'union de Jésus-Christ et de son Église étant sainte, l'union de l'homme et de la femme doit revêtir ce même caractère de sainteté. De même donc que toute réunion d'hérétiques ne peut être appelée l'Église de Jésus-Christ, et que Jésus-Christ n'est point leur chef, ainsi tout mariage qui n'est pas contracté selon les préceptes du Christ, ne peut être appelé légitimement un vrai mariage, c'est bien plutôt un adultère. Nous voyons ailleurs que

Nequaquam enim convenit Ephesiis, ut timore quid faciant, et non dilectione Christi.

« Mulieres viris suis subditæ sint sicut Domino ; quoniam vir caput est mulieris, sicut et Christus caput Ecclesie. » Hoc quod in Latinis exemplaribus additum est, « subditæ sint, » in Græcis codicibus non habetur ; siquidem ad superiora refertur, et subauditur : « Subjecti invicem in timore Christi, » ut ἀπὸ κοινῆς resonet subjectæ, « et mulieres viris suis sicut Domino. » Sed hoc magis in Græco intelligitur, quam in Latino. Quomodo itaque Christo subjecta est Ecclesia ; sic subjecta sit uxor viro suo. Quem enim habet principatum et subjectionem Christus et Ecclesia, huic eidem ordini maritus et uxor astringitur. Sed videndum, ut quomodo in Christo, et in Ecclesia sancta sit copula. Sicut autem non omnis congregatio hæreticorum Christi Ecclesia dici potest, nec caput eorum Christus est ; sic non omne matrimonium quod non viro suo secundum Christi præcepta conjungitur, rite conjugium appellari

l'épouse est soumise à son mari comme à son maître, parce que c'est vers lui qu'elle se tourne, et qu'il a l'empire sur elle. C'est ainsi que Sara appelait Abraham son maître *Gen. xviii*. Cette servitude spontanée établit d'autant plus l'égalité entre les époux, qu'elle est le fruit de la volonté, et je dirais plus, par son obséquiosité, elle réduit en servitude celui qui a l'autorité. Il en est qui interprètent ces paroles dans un sens anagogique; l'épouse, disent-ils, c'est le corps, l'homme c'est l'âme. Et de même que l'Église est soumise à Jésus-Christ, ainsi les corps doivent être soumis à l'âme, et être réduits en un seul esprit, s'ils sont unis au Seigneur. « Car celui qui s'attache au Seigneur devient un même esprit avec lui.

« Et il est le sauveur de son corps. » L'Église par sa nature, est plus rapprochée de la nature de Jésus-Christ, en même temps qu'elle lui est inférieure. C'est pour cela, je pense, que l'Apôtre l'appelle le corps du Christ, corps dont le sauveur est Jésus-Christ, c'est-à-dire le Verbe, la sagesse et les autres vertus qui nous font comprendre le Verbe de Dieu. Cherchez avec soin, si vous pourrez trouver dans les divines Écritures, un seul endroit où le mot chair soit employé comme signifiant l'Église; nulle part l'Église n'est appelée la chair de Jésus-Christ, mais bien le corps de Jésus-Christ.

« Comme donc l'Église est soumise à Jésus-Christ,

potest, sed magis adulterium. Alias autem subjicitur uxor viro ut domino; quia ad ipsum conversio ejus est, et ipse illius dominabitur *Gen. iii*. Nam et Sara dominum vocabat Abraham *Gen. xviii*. Quæ spontanea servitus, quanto magis fuerit voluntate subjecta, tanto esse incipit coequalis; quinimmo, obsequiis suis in servitute redigere dominantem. Quidam hunc locum secundum anagogen ita interpretantur, ut dicant uxorem in corpore, virum accipi in animo. Et sicut Christo subjecta est Ecclesia; ita corpora subjici debere sensui, et in unum spiritum redigi, si Domino fuerint copulata. « Qui enim adhæret Domino, unus spiritus est » *I Cor. vi, 17*.

« Ipse est Salvator corporis. » Quoniam propinquior atque inferior est a substantia Christi natura Ecclesiae, propterea eam corpus Christi testimo nominatam; cujus corporis Salvator est Christus Jesus, id est, Verbum, sapientia, cæteraque virtutes in quibus intelligitur Filius Dei. Quære curiosius, sicubi in divinis voluminibus potueris invenire, vocabulum carnis pro Ecclesia positum. Si quidem nunc nequaquam caro, sed corpus

ainsi les femmes doivent être soumises en tout à leurs maris. » L'Église de Jésus est brillante de gloire, n'ayant ni tache, ni ride, ni rien de semblable. Celui donc qui est pécheur et souillé de quelque tache, ne peut être appelé membre de l'Église de Jésus-Christ, et il n'est point non plus soumis à Jésus-Christ. Il est possible cependant, qu'à l'exemple de l'Église qui avait d'abord des taches et des rides, et qui a recouvré ensuite sa jeunesse et sa pureté, le pécheur s'empresse d'aller trouver le médecin, (car ce ne sont point ceux qui se portent bien qui ont besoin de médecin, mais ceux qui sont malades) *Luc v*, pour faire panser et guérir ses blessures, et qu'il fasse ainsi partie de l'Église qui est le corps de Jésus-Christ. Remarquez le choix et la sagesse des expressions de l'Apôtre parlant aux Éphésiens : « Comme donc l'Église est soumise au Christ, ainsi que les femmes le soient en toutes choses à leurs maris. » Car si l'épouse doit être soumise à son mari, comme l'Église est soumise à Jésus-Christ, leur union sera sainte, et ils ne seront jamais les esclaves des passions du corps. Si l'on nous objecte ici ce que saint Paul écrit aux Corinthiens, que le mari doit rendre à la femme ce qu'il lui doit, et pareillement la femme à son mari, *I Cor. vii*, nous lui ferons remarquer la grande différence qui existe entre les Corinthiens et les Éphésiens. Il écrit aux premiers

Christi appellatur Ecclesia. Porro manifestum quod quidquid caro est, consequenter et corpus sit; non autem quidquid corpus, hoc consequenter et caro.

« Sed ut [Al. sicut] Ecclesia subjecta est Christo; ita et mulieres viris suis in omnibus. Ecclesia Christi gloriosa est non habens maculam neque rugam, aut quid istiusmodi. Qui ergo peccator est, et aliqua sorde maculatus, de Ecclesia Christi non potest appellari, nec Christo subjectus dici. Possibile autem est, ut quomodo Ecclesia quæ prius rugam habuerat et maculam, in juventutem et munditiam postea restituta est, ita et peccator currat ad medicum (quia non habent opus sani medico *Luc. v*, sed male habentes) et curentur vulnera ipsius, et fiat de Ecclesia quæ corpus est Christi. Satis quoque eleganter, et caute ad Ephesios loquens ait. « Ut Ecclesia subjecta est Christo; ita et uxores viris suis. » Si enim ita uxor subjicienda viro est, ut Christo Ecclesia, inter virum et uxorem erit sancta conjunctio, et nunquam corporis servient passionibus. Quod si nobis aliquis illud quod ad Corinthios scribitur opposuerit; virum uxori debi-

comme à des enfants qui sont encore à la mamelle, parmi lesquels régnaient les dissensions et les schismes, et où il était bruit d'une fornication telle qu'il n'en existe pas chez les Gentils mêmes, et voilà pourquoi il leur permet qu'après avoir vaqué à la prière, ils vivent ensemble comme auparavant, de peur que Satan ne les tente; bien qu'ici, comme il le dit dans ce qui suit, il leur donne cette permission non suivant sa volonté, mais par condescendance. Les Éphésiens, au contraire, au milieu desquels il était resté trois mois, et auxquels il avait découvert tous les mystères du Christ, avaient été tout autrement instruits. Chacun du reste, est pleinement libre de suivre ou les Corinthiens ou les Éphésiens et de chercher son salut ou dans la servitude de Corinthe ou dans la liberté d'Éphèse : « Malheur, dit le Sauveur, aux femmes enceintes, et à celles qui nourriront en ce jour-là, » *Luc. xxi, 23*; c'est-à-dire au jour du jugement, qui est proprement le jour des noces. Il faut donc faire les plus grands efforts pour imiter les Éphésiens plutôt que les Corinthiens, de peur que nous ne soyons surpris comme au temps du déluge, achetant et vendant, nous mariant et engagés dans les liens du mariage, mais que nous soyons les reins ceints et ayant nos lampes dans les mains, *Math. xxiv*.

« Maris, aimez vos femmes, comme le Christ

tum reddere, et uxorem viro *I Cor. vii*, animadvertat magnam inter Corinthios et Ephesios esse distantiam. Illis quasi parvulis atque lactantibus scribitur, in quibus erant dissensiones et schismata, et audiebatur fornicatio qualis ne inter gentes quidem; et propterea eis conceditur, ut post orationem ad idipsum redeant, ne tententur a Satana; licet et ibi in consequentibus, non juxta voluntatem, sed juxta συγκατάθεσιν se eis dicat ignoscere. Ephesii vero, apud quos fecit triennium, et omnia eis Christi aperuit sacramenta, aliter erudiuntur; et habet unusquisque arbitrii liberam potestatem, vel Corinthios sequi, vel Ephesios; et salvari aut servitute Corinthii, aut Ephesii libertate. « Væ, » inquit Salvator, « prænantibus, et lactantibus in die illa » *Luc. xxxi, 25*, hoc est, judicii, quæ utique proprie opera nuptiarum sunt. Unle omni labore nitendum, ut magis Ephesios quam Corinthios semulemur; nec deprehendamur quasi in diluvio ementes, et vendentes, nubentes et matrimonio copulati; sed accinctis lumbis lucernas teneamus in manibus *Math. xxiv*.

« Viri, diligite uxores vestras, sicut et Christus

a aimé l'Église, et s'est livré lui-même pour elle, afin de la sanctifier, la purifiant par le baptême d'eau, par la parole de vie, pour la faire paraître devant lui une Église glorieuse, n'ayant ni tache, ni ride, ni rien de semblable, mais pour qu'elle soit sainte et immaculée. » Quel que soit l'amour que le mari et la femme aient l'un pour l'autre, (fût-il comme celui de l'épouse d'Asdrubal, dont on raconte que, voyant son mari dans les fers, elle se jeta dans l'incendie qui dévorait sa patrie, et d'autres épouses qui ne voulurent point survivre à leurs maris,) jamais un homme sage ne comparera cet amour à celui de Jésus-Christ et de son Église. Il faut donc entendre ici cet amour saint dont Isaac aimait son épouse Rébecca, *Gen. xxiv*, qui signifie patience, et qu'il tira de la terre de Mésopotamie, qui est environnée de tous côtés par les flots de ce siècle, pour l'introduire dans la terre promise, afin qu'elle pût le consoler de la mort de sa mère. Dans le sens figuratif, la mort de la synagogue était ainsi tempérée par l'union de l'Église. En parlant de la sorte, nous donnons occasion aux hérétiques, qui prétendent que toutes les noces, sans exception, doivent être rejetées, et s'appuient surtout sur ce témoignage. Nous leur répondrons en peu de mots que ce que défend ici l'Apôtre, dans les rapports du mari et de la femme, ce sont les passions, l'impureté, la luxure, et non une

dilexit Ecclesiam, et semetipsum tradidit pro ea, ut eam sanctificaret; mundans [Al. additur eam] lavacro aquæ in verbo, ut exhiberet ipse sibi gloriosam Ecclesiam, non habentem maculam, aut rugam, aut aliquid ejusmodi, sed ut sit sancta et immaculata. » Quamvis sui invicem maritus et conjux amore teneantur (qualis illa uxor memoratur Hasdrubalis, quæ capto viro, in patriæ se jecit incendium, et cæteræ quæ viris mortuis supervivere noluerunt) nunquam tamen dilectionem illam vir sapiens dilectioni Christi et Ecclesiae comparabit. Sanctus igitur hic intelligendus est amor, quo et Isaac dilexit uxorem suam « Rebeccam » *Genes. xxiv*, quæ interpretatur « patientia; » et de terra Mesopotamiæ, quæ sæculi hujus ex omni parte fluctibus cingitur, in terram eam repromissionis induxit, ut consolaretur pro morte matris suæ. Interitum quippe Synagoga, conjunctione Ecclesiae temperavit. Ista dicentes occasionem hereticis damus qui omnes omnino nuptias repudiandas putant; et hoc vel maxime utuntur testimonio. Quibus brevibus [Al. breviter] respondendum, passiones hic et immunditiam, et